

BRÈVES ÉCONOMIQUES

DU BRÉSIL

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE BRASILIA

Semaine du 22 au 29 juin 2023

Résumé :

- **Le texte de loi de la réforme fiscale, qui sera débattu ces prochaines semaines au Congrès, a été dévoilé.**

La Chambre des députés a révélé la Proposition d'amendement constitutionnel (PEC) visant à modifier le système de taxes indirectes sur la production et la consommation. Le texte reprend les lignes directrices précédemment présentées. Il apporte des précisions supplémentaires, notamment sur les secteurs éligibles aux taux réduits ou aux régimes spéciaux, sur la période de transition, et sur les fonds de compensation abondés par des ressources fédérales. Le projet, qui devrait encore être amendé, pourrait faire l'objet d'un premier vote à la Chambre des députés avant la mi-juillet.

- **La Banque centrale évoque un desserrement monétaire possible au mois d'août, en cohérence avec le processus de désinflation constaté.**

La BCB a adopté une position plus nuancée lors du compte-rendu publié cette semaine de la réunion du Comité de politique monétaire (COPOM), laissant entrevoir un possible début de desserrement monétaire dès le mois d'août. Cette politique de baisse du taux directeur semble être en phase avec l'analyse des conditions macroéconomiques faites par l'institution dans son rapport trimestriel sur l'inflation. La banque centrale a revu à la baisse ses projections d'inflation pour 2023 à +5% (contre +5,8% en mars dernier) et a réhaussé sa prévision pour la croissance de 2023 à +2% (contre +1,2% auparavant).

- **L'utilisation du système électronique de paiement instantané « Pix » continue à se développer fortement.**

Après deux ans et demi d'existence, le Pix est déjà le 1er moyen de paiement dans le pays (29% des transactions en 2022, hors monnaie fiduciaire), devant les cartes de crédit (20%) et de débit (19%). L'expansion rapide du Pix a été favorisée par sa simplicité, son accessibilité, son coût nul pour l'utilisateur et l'acceptation croissante de ce mode de paiement dans le secteur privé. En plus de déployer de nouvelles fonctionnalités, la BCB entend œuvrer à son internationalisation, en coopérant avec des banques centrales intéressées par l'exemple brésilien et en travaillant sur un projet de connexion du Pix avec les systèmes de paiement instantané d'autres pays, notamment sud-américains.

- **Évolution des marchés du 22 au 29 juin 2023.**
- **Graphiques de la semaine : évolution des moyens de paiement utilisés au Brésil.**

LE CHIFFRE À RETENIR

29%

C'est la part des transactions financières réalisées en 2022 par PIX (hors monnaie fiduciaire). Ce moyen de paiement numérique a été lancé en 2020 par la Banque centrale du Brésil.

Le texte de loi de la réforme fiscale, qui sera débattu ces prochaines semaines au Congrès, a été dévoilé.

Le groupe de travail de la Chambre des députés dédié à la réforme fiscale (*Reforma tributaria*) a dévoilé le 22 juin [la Proposition d'amendement constitutionnel \(PEC\)](#) visant à modifier le système de taxes indirectes sur la production et la consommation au Brésil. Ce projet sera analysé par les parlementaires au cours des prochaines semaines. La réforme vise à créer une taxe sur la valeur ajoutée, inexistante au Brésil, en remplaçant 5 taxes actuellement prélevées aux 3 niveaux de gouvernement : fédéral, étatique et municipal. L'objectif est de dynamiser la croissance en améliorant le climat des affaires par la simplification du système fiscal brésilien, unanimement décrit aujourd'hui comme très complexe.

Le texte reprend les lignes directrices de la réforme présentées dans le rapport préliminaire diffusé début juin (voire les [brèves du 8 juin](#)). Pour rappel, la nouvelle taxe sur la valeur ajoutée serait prélevée sur la consommation (lieu où le bien ou le service est consommé) au lieu du système actuel qui taxe surtout la production (donc dans le lieu de production). Il s'agirait d'une **TVA duale**, la proposition prévoyant d'un côté de remplacer trois taxes fédérales (PIS, Cofins et IPI) par une contribution sur les biens et services (**CBS**) de compétence fédérale, et de l'autre de remplacer l'ICMS (Etat) et l'ISS (municipalité) par une taxe sur les biens et services (**IBS**), dont la gestion serait partagée entre les Etats fédérés et les municipalités. L'effet sur la pression fiscale se veut neutre.

Cette première version de la PEC apporte des précisions supplémentaires par rapport au texte divulgué précédemment :

- i. **Secteurs éligibles aux taux réduits** : un taux réduit de 50% par rapport au taux standard¹ serait appliqué à certains secteurs, en particulier quelques secteurs des services. Dans cette première version de la PEC, les secteurs éligibles au taux réduit seraient : les

services de transport public ; les services liés à la santé ; les services de santé, les médicaments, les dispositifs médicaux, les articles d'hygiène personnelle ; les produits de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture ; les intrants agricoles et l'alimentation humaine ; les activités culturelles et artistiques nationales. Certains médicaments, tout comme le programme fédéral d'accès à l'enseignement supérieur (ProUni), seraient totalement exonérés de TVA.

- ii. **Régimes spéciaux** : certains secteurs ne seraient pas soumis à la TVA, mais taxés en fonction de leur chiffre d'affaires. Ce serait le cas pour les services financiers, l'assurance, l'immobilier, les paris sportifs et jeux de hasard. L'existence de ce régime spécial, qui s'inspire du mode d'imposition pratiqué dans d'autres pays pour ces secteurs, se justifierait par leur haut niveau de rentabilité. Par ailleurs, les carburants bénéficieraient également d'un régime spécial qui garantirait un même taux à l'échelle du pays, ainsi que la possibilité d'accorder des crédits d'impôt.

- iii. **Fixation de la période de transition** : le texte prévoit la mise en œuvre complète de la nouvelle TVA en 2033, après une transition de huit ans selon le calendrier suivant :

- 2026 : entrée en vigueur CBS au taux de 1%, compensant une baisse PIS/Cofins.
- 2027 : entrée en vigueur CBS à taux plein ; PIS/Cofins et IPI supprimés.
- 2029 à 2031 : de manière progressive, introduction IBS et suppression ICMS et ISS.
- 2033 : mise en œuvre complète du nouveau système et abandon total du précédent.

Le texte prévoit des **transferts de fonds fédéraux sur une période de transition de 50 ans**, entre 2029 et 2078, **pour éviter les effets de bord sur les rentrées de recettes fiscales des Etats fédérés et des municipalités**. Cela permettrait notamment

¹ Le taux de la future TVA n'a toujours pas été fixé. Le secrétaire extraordinaire à la Réforme fiscale, Bernard Appy, avait estimé que pour maintenir la même charge

fiscale, il serait nécessaire d'appliquer un taux autour de 25%.

d'éviter toute baisse soudaine de recettes dues au changement de lieu de taxation (consommation et non plus production).

iv. Fonds de développement régional : pour réduire les inégalités régionales et sociales, un fonds financé exclusivement par des fonds fédéraux sera créé. Il servira à financer des projets des États fédérés relatifs à : (a) la réalisation d'études, de projets et de travaux d'infrastructure ; (b) la promotion d'activités productives à fort potentiel de création d'emplois et de revenus, y compris l'octroi de subventions économiques et financières ; et (c) la promotion d'actions visant l'innovation et le développement scientifique et technologique. Conformément à la proposition du gouvernement, le texte prévoit que l'Union alimente le fonds à hauteur de 8 milliards BRL (1,7 Md EUR) en 2029, puis augmente progressivement jusqu'à un versement annuel de 40 Mds BRL (8 Mds EUR) à partir de 2033. Les États demandent un versement annuel de 70 Mds BRL (13,5 Mds EUR).

v. Fonds de compensation des avantages fiscaux : ce fonds permettra de maintenir jusqu'en 2032 les réductions de l'impôt ICMS que certains États accordent aux entreprises pour les attirer sur leur territoire (une pratique connue sous le nom de "guerre fiscale" et à laquelle la réforme prétend mettre fin). Cet impôt sera en effet réduit à partir de 2029, risquant de faire chuter la compétitivité des territoires ayant accordé ces incitations fiscales. Pour éviter cela, l'Union financera le maintien de ces avantages, en alimentant le fonds à hauteur de 8 Mds BRL en 2025, puis en augmentant progressivement sa contribution annuelle jusqu'à 32 Mds BRL en

2028, avant de revenir progressivement à 8 Mds BRL en 2032. Ces montants ont été définis afin que le versement annuel total de l'échelon fédéral vers les États, une fois intégrées les ressources destinées au Fonds de développement régional, ne représente jamais plus de 40 Mds BRL.

vi. Simplification des déclarations fiscales pour les entreprises : le calcul des impôts sera effectué par l'administration fiscale fédérale (IRS) et par le Conseil fédéral sur les impôts, organisme nouvellement créé dont la gestion sera partagée entre les États fédérés et les municipalités. Les entreprises recevront des formulaires fiscaux préremplis.

Le texte devrait subir de nouvelles modifications avant d'être soumis au vote des députés. Le rapporteur du projet, le député Aguinaldo Ribeiro, a déclaré qu'il s'entretiendrait avec les représentants des différents secteurs de l'économie ainsi qu'avec des fonctionnaires pour discuter d'améliorations possibles au texte. Les principaux points encore en suspens sont les suivants : i/ l'autonomie dont disposeront les États fédérés, le montant et les critères de répartition du Fonds de développement régional et le calendrier de la transition ; ii/ l'ampleur de la réduction des taux dans les secteurs de service (qui pourrait différer et le format choisi pour maintenir le régime fiscal simplifié pour les PME (*Simples Nacional*)² ; iii/ le taux d'imposition des produits alimentaires de base (car même s'il est réduit de 50%, il pourrait entraîner une hausse des prix) ; iv/ le format choisi pour maintenir le régime spécial de la Zone franche de Manaus (ZFM)³.

Les débats devraient s'intensifier dans les semaines à venir, pour une approbation du texte au plus tôt fin août. Après les discussions prévues dans les prochains jours, la réforme pourrait être votée juste avant les vacances parlementaires de la

² Pour maintenir ce régime fiscal, qui permet la collecte unifiée des taxes municipales, étatiques et fédérales par les PME qui le désirent, deux options seraient sur la table : a/ le maintien de la perception unifiée par le biais du régime simplifié (y compris l'IBS), b/ la perception de l'IBS selon le régime de calcul standard, tout en continuant à utiliser le régime simplifié pour les autres impôts.

³ Le régime spécial de la zone franche de Manaus (ZFM) sera maintenu, malgré la suppression de la taxe sur les produits industrialisés (IPI), qui était exemptée dans cette

zone et qui constituait à ce titre la plus grande incitation fiscale par rapport au reste du Brésil. Une des solutions envisagées pour maintenir la compétitivité de la ZFM serait la création de la taxe sélective (IS). Cette taxe, qui octroie des taux supérieurs au taux standard pour décourager la consommation de biens et de services jugés nocifs pour la santé et l'environnement, pourrait également être utilisée pour taxer les catégories de biens produits dans la ZFM, lorsqu'ils seraient fabriqués dans d'autres régions du pays.

seconde moitié de juillet. S'agissant d'un amendement constitutionnel, le vote devra se faire en deux tours dans chacune des deux chambres, à la majorité absolue de 3/5 à chaque tour (308 sur 513 députés et 49 sur 80 sénateurs). En août, les députés devront ainsi approuver la PEC une deuxième fois, et en cas de vote positif, le texte sera transmis au Sénat. Si les sénateurs modifient le texte, celui-ci retournera à la Chambre des députés. Une fois la PEC ratifiée, il y aura une loi complémentaire sera rédigée. En effet, **la PEC ne fait que préciser les principes généraux du nouveau système fiscal, les détails devant être définis ensuite dans une loi complémentaire**. Par exemple, la PEC renvoie à cette future loi complémentaire les modalités du système de *cashback*, qui consistera en un remboursement de taxe pour les ménages aux revenus les plus faibles.

Un deuxième volet de la réforme fiscale, portant sur les impôts directs, est prévu pour le second semestre 2023 ou pour 2024. La PEC prévoit que la réforme de l'impôt sur le revenu des ménages, qui consiste en l'introduction d'une plus grande progressivité, soit soumise au Congrès dans les 180 jours suivant l'approbation définitive de la PEC. Ce second volet vise également à réformer l'impôt sur les sociétés, notamment par la création d'une taxe sur les dividendes (actuellement inexistante au Brésil), compensée au niveau global par une réduction de l'impôt sur les sociétés.

La Banque centrale évoque un desserrement monétaire possible au mois d'août, en cohérence avec le processus de désinflation constaté.

La Banque centrale (BCB) a adopté une position plus nuancée lors du compte-rendu publié cette semaine de la réunion du Comité de politique monétaire (COPOM), laissant entrevoir un possible début de desserrement monétaire dès le mois d'août. Le COPOM de la semaine dernière avait abouti au maintien du taux d'intérêt directeur à 13,75% et était accompagné d'un communiqué ferme suggérant au contraire qu'une politique restrictive serait maintenue pendant les prochains comités (voir [brèves du 22 juin](#)). L'autorité monétaire brésilienne reconnaît cette semaine l'amélioration du scénario d'inflation, la dynamique désinflationniste des prix externes, et la réduction du

risque budgétaire. Selon la retranscription de la réunion entre les membres du COPOM, **si l'inflation et les perspectives continuent à s'améliorer, il serait probable que l'institution entame une flexibilisation « parcimonieuse » et progressive des taux d'intérêt lors de la prochaine réunion prévue pour le mois d'août**. Les participants ont toutefois unanimement convenu que cette flexibilisation devrait être progressive, car même si les anticipations d'inflation se sont rapprochées de la cible d'inflation, elles ne sont pas totalement convergentes. **Selon le scénario anticipé par le marché, le desserrement monétaire débiterait par une première baisse de 25 points de base (pdb),** il continuerait par une baisse de même ampleur en septembre, et se poursuivrait par une baisse de 50 pdb en novembre puis en décembre.

Cette politique de baisse du taux directeur semble être en phase avec l'analyse des conditions macroéconomiques faites par la BCB, présentée dans son rapport trimestriel sur l'inflation (*Relatório Trimestral de Inflação*), diffusé le 23 juin.

La banque centrale a revu à la baisse ses projections d'inflation pour 2023 à +5%, contre +5,8% en mars dernier, retrouvant le niveau des prévisions du début d'année. Cette projection suit la même tendance que celle du marché qui s'établit désormais à 5,1%, en baisse pour la 6^{ème} semaine consécutive. L'inflation a en effet surpris au cours du trimestre qui s'est achevé en mai, se révélant inférieure de 0,23 p.p. aux prévisions de la BCB publiées en mars (+1,56% sur le trimestre contre +1,79% attendu). Ce résultat inférieur aux prévisions s'explique principalement par l'alimentation à domicile et la composante sous-jacente de l'inflation des services. La BCB l'explique notamment par l'appréciation du taux de change et par des indicateurs d'offre plus forts que prévu, notamment la production agricole record qui soutient la désinflation des produits alimentaires.

L'institution monétaire a par ailleurs modifié sa prévision de croissance pour 2023, la rehaussant à 2%, contre 1,2% auparavant. Cela s'explique par la résilience de l'activité, principalement les très bons résultats du secteur agricole. L'amélioration des perspectives pour l'industrie extractive et les services est également citée. **Malgré cela, la croissance de l'activité anticipée pour 2023 devrait marquer un ralentissement par rapport à 2022,** en lien avec la dégradation du scénario international et, sur le plan domestique, l'effet récessif de la politique monétaire

restrictive. La BCB a d'ailleurs actualisé son estimation du taux d'intérêt neutre, qui serait d'environ 4,5%. Cela signifierait que malgré la baisse attendue des taux, ceux-ci devraient rester à un niveau élevé.

L'utilisation du système électronique de paiement instantané « Pix » continue à se développer fortement.

En deux ans et demi d'existence, le Pix a déjà révolutionné le paysage des paiements au Brésil. Avec 29% des transactions réalisées en 2022 (hors monnaie fiduciaire), le système est désormais le premier moyen de paiement dans le pays, devant les cartes de crédit (20%) et de débit (19%, voir graphiques de la semaine). Le développement de son utilisation a notamment contribué à une baisse de l'utilisation des virements bancaires classiques (3% des transactions en 2022 contre 7% en 2018) et des *boletos* (factures payables à la banque, avec 11% en 2022 contre 23% en 2018). La baisse de l'usage de la monnaie fiduciaire (-30% des sommes retirées entre 2019 et 2022), s'explique aussi en partie par l'ascension du Pix. C'est ce que montre une [étude](#) de la Banque centrale (BCB) sur l'évolution des moyens de paiement.

La majorité des transactions Pix se fait désormais des particuliers vers les entreprises (57% des transactions⁴). La hausse de ce type de transaction souligne **l'acceptation croissante de ce mode de paiement dans le secteur privé**, notamment dans le commerce en ligne et dans les magasins physiques, grâce à l'introduction de l'option PIX sur les terminaux de carte bleue. Les achats dans les établissements commerciaux, qui représentaient 5% des transactions lors de l'année de lancement du Pix, représentent désormais 23% du total. **La part des transactions constituant un flux vers un particulier, composée majoritairement de transactions entre particuliers, reste élevée (42,7%) malgré une tendance à la baisse.** Par ailleurs, bien que le secteur public adopte de plus en plus ce moyen de paiement, sa participation relative reste faible, puisqu'il ne représente que 0,3% des transactions.

Les caractéristiques du Pix, lancé en novembre 2020 par la BCB, ont favorisé son expansion

rapide. Il permet un transfert instantané d'un compte à un autre et se caractérise par sa **simplicité** (paiement par QR code ou à partir d'une clé qui prend la forme soit d'une suite de chiffres, soit d'une adresse mail, soit d'un numéro de téléphone) et son **accessibilité** (il suffit d'un compte bancaire, d'un téléphone et d'un accès à internet pour l'utiliser, depuis l'application des banques). Le Pix s'est également révélé attractif en raison de son **coût, inexistant pour l'utilisateur et faible pour les entreprises** (selon les institutions financières, il peut être nul ou de l'ordre de 1% soit moins que les frais de paiements par carte). Ces avantages ont permis des progrès en termes de digitalisation de l'économie, de réduction des coûts de transaction et d'intégration dans le système financier de personnes jusqu'alors non bancarisées. Actuellement, 137 M de particuliers (90% de la population adulte), et 12 M d'entreprises disposent d'une clé Pix. La BCB estime que le Pix présente encore un grand potentiel d'expansion, compte tenu des marges de progression existantes dans plusieurs segments et régions du pays.

Depuis son lancement, le Pix a évolué grâce au déploiement de nouvelles fonctionnalités. Le **retrait d'espèces auprès des commerçants**, dit *Pix Saque*, a été rendu possible en novembre 2021. Le nombre de retraits effectués via cette modalité, où le commerçant joue le rôle d'un distributeur automatique, devrait atteindre 10 M en 2023, soit 0,5% du total des retraits. Le **prélèvement automatique via Pix** sera lancé à partir d'avril 2024, une fonction qui permettra d'effectuer des paiements récurrents de manière automatique. Contrairement aux prélèvements classiques, il s'agira d'un paiement direct, qui ne dépendra pas d'accords entre les prestataires de services et les banques. L'introduction prévue du **BolePix**, pour remplacer l'actuel *boleto*, devrait permettre d'ajouter l'agilité du Pix au paiement des factures. La BCB travaille également sur un projet de **Pix Crédito**, qui permettrait l'échelonnement des paiements par Pix, se rapprochant ainsi d'une carte de crédit, mais sans l'utilisation d'un intermédiaire bancaire. Ce projet, soutenu par le ministre de Finances, a déjà été partiellement mis en œuvre par certaines banques.

La BCB entend également œuvrer à l'internationalisation du Pix. Le succès de ce

⁴ 57% des transactions ont comme destination le compte d'une entreprise, parmi lesquels une grande majorité provient de particuliers. Pour obtenir ce chiffre, la BCB a corrigé les données brutes, qui sont déformées par la réception de flux Pix

par les micro-entrepreneurs et les travailleurs informels sur leur compte personnel. Sans cette correction, 76% des transactions Pix effectuées en 2022 ont eu pour destinataire le compte d'un particulier.

système de paiement, qui s'est classé en 2022 au 4^{ème} rang des paiements instantanés par habitant au niveau mondial, est une **source d'inspiration pour d'autres pays**⁵. La Banque des règlements internationaux (BRI) a cité le Pix comme un exemple de la manière dont les infrastructures des banques centrales peuvent « soutenir l'interopérabilité et la concurrence, en favorisant la réduction des coûts et une plus grande inclusion financière ». La BRI salue en particulier les efforts de communication considérables de la BCB, qui ont conduit à l'adoption rapide et généralisée du Pix. La BCB a par ailleurs été approchée par diverses banques centrales étrangères intéressées par la mise en œuvre d'un système de paiement similaire, tant par des pays émergents (comme la Colombie) que par des pays avancés (Etats-Unis, Canada). **A terme, une connexion entre le Pix et d'autres systèmes de paiement pourrait être envisagée.** La BRI travaille sur le projet Nexus, qui connecterait les systèmes nationaux de 60 pays afin d'améliorer la rapidité, le coût et la transparence des paiements internationaux. L'horizon de mise en œuvre de ce projet semble toutefois lointain au vu des nombreux défis à relever, notamment l'harmonisation de la technologie et de la législation sur les opérations de change. **La connexion internationale du Pix pourrait être plus facilement exploitée avec d'autres pays sud-américains.** Roberto Campos Neto, gouverneur de la BCB, a évoqué le projet de formation d'un « bloc » de paiements instantanés en Amérique latine, réunissant l'Uruguay, la Colombie, le

Chili et l'Équateur. Selon lui, cela pourrait être un moyen de faciliter les transactions internationales, sans avoir besoin d'une monnaie commune. En prévision de cette possibilité, et compte tenu de l'impossibilité actuellement de réaliser une transaction Pix à l'étranger, certaines fintechs ont commencé à rendre ce paiement possible dans la pratique pour les touristes brésiliens dans certains commerces en Argentine ou en Europe⁶.

Le Pix s'inscrit dans l'agenda « #Compétitivité » de la BCB, également illustré par ses actions en matière d'Open Finance. Celle-ci consiste en un partage normalisé des données et des services clients entre les institutions volontaires, créées et régulées par la Banque centrale. Ainsi, un client titulaire d'un compte auprès d'une banque partenaire peut autoriser le partage de ses données avec une autre institution participante afin d'obtenir des offres de services. Une autre possibilité est d'obtenir un crédit auprès d'une banque et de demander que le prélèvement soit effectué sur une autre banque. Les efforts de la BCB pour digitaliser la finance brésilienne comprennent également le **projet Real digital, dont la phase pilote a été officiellement lancée début 2023** (voir [brèves du 23 mars](#)). La phase de développement et d'expérimentation de cette forme numérique de la monnaie brésilienne devrait durer jusqu'en février 2024, avant le lancement public prévu pour fin 2024.

Evolution des marchés du 22 au 29 juin 2023.

Indicateurs*	Variation sur la semaine	Variation cumulée sur l'année	Niveau
Bourse (Ibovespa)	-0,8%	+7,2%	117 613
Risque-pays (EMBI+ Br)	+4pt	-21pt	235
Taux de change R\$/USD	+1,8%	-8,0%	4,86
Taux de change R\$/€	+1,0%	-6,2%	5,28

* Données à 12h localement. Sources : Ipeadata, Investing, Valor.

⁵ En valeur absolu, le Brésil serait au 2^{ème} rang avec 29,2 Mds de transactions instantanées en 2022, soit 15% du total au niveau mondial, après l'Inde qui compte 89,5 Mds de transactions. Ces chiffres proviennent de l'étude *Prime Time for Real-Time Report*, réalisé par ACI Worldwide (société de systèmes de paiement) et GlobalData (société d'analyse de données et de conseil).

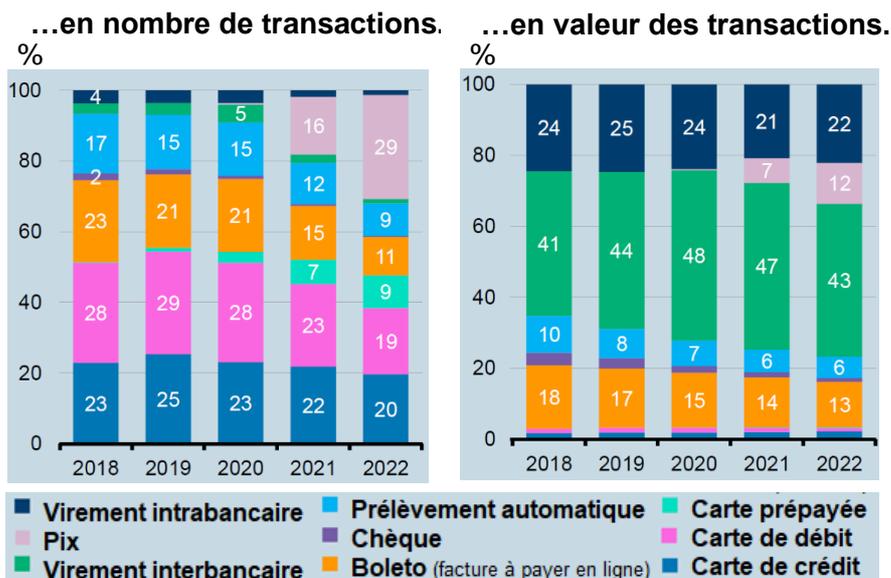
⁶ Concrètement, le client devrait scanner le code QR avec le montant de l'achat. Il serait ensuite dirigé vers l'application de

sa banque brésilienne pour effectuer le paiement en réel, via Pix, vers un compte brésilien de la fintech, qui ferait le paiement en devise au commerçant. La fintech américaine Fiserv a ainsi annoncé que les Brésiliens pourront à partir de juillet 2023 utiliser le Pix en Argentine pour effectuer des achats dans les points de ventes qui utilisent ses services (400 000 magasins). En Europe (notamment à Paris), la fintech brésilienne VoucherPay propose déjà ce système de paiement avec des magasins partenaires, bien que l'offre soit très limitée.

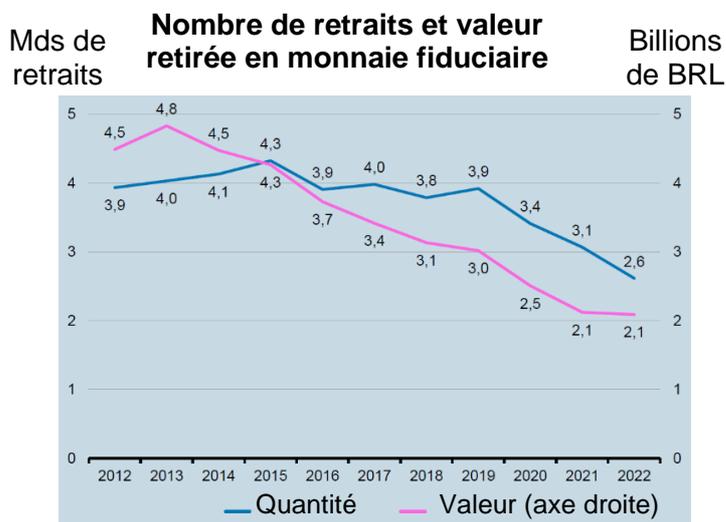
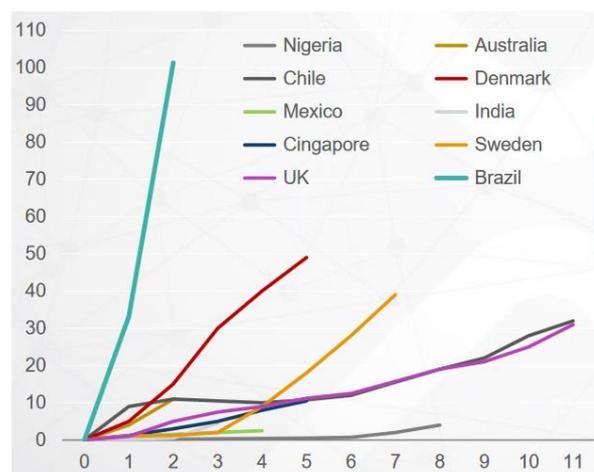
Graphiques de la semaine : évolution des moyens de paiement utilisés au Brésil.

Source :
Banque centrale
du Brésil.

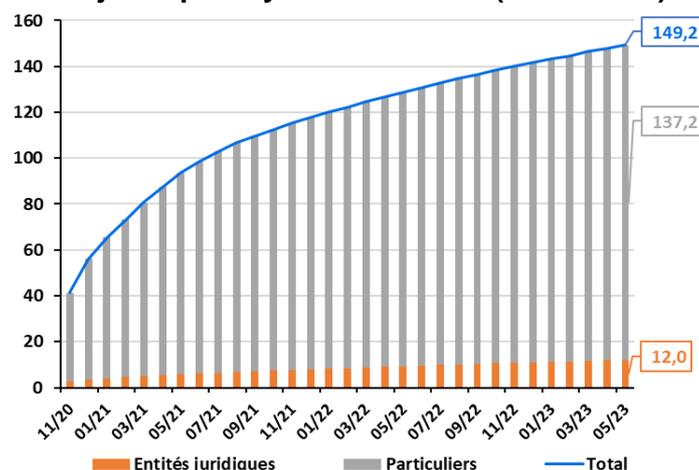
Moyens de paiement (hors monnaie fiduciaire) ...



Nombre de transactions de paiement instantané par habitant



Evolution du nombre de particuliers et d'entités juridiques ayant une clé Pix (en millions)



La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international